

DAAF.OPF.BB-6-6-77
REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE
DE L'EDUCATION NATIONALE

DIRECTION
GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT

DIRECTION
DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
ET FINANCIERES

DECRET N° 77/464 /MEN-DGE-DAAF

du 2/9/1977 portant inscription des
fonctionnaires des cadres de la catégorie
A1 des Services Sociaux(Enseignement) de
la République Populaire du Congo au tableau
d'avancement pour l'année 1977.

LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT DU COMITE MILI-
TAIRE DU PARTI, PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN

V I S A S :

Vu l'Acte Fondamental du 5 avril 1977 ;

Vu la Loi 15-62 du 3-2-62 portant statut général
des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du
Congo ;

Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21-6-58 fixant règle-
ment sur le solde des fonctionnaires des cadres de la Répu-
blique Populaire du Congo ;

Vu le décret 62-130/MF du 9-5-62 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires des cadres de la Républi-
que Populaire du Congo ;

Vu le décret n° 74-470 du 31-12-1974 abrogeant
et remplaçant les dispositions du décret 62-196/FP du 5 juil-
let 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonction-
naires de la République Populaire du Congo ;

Vu le décret 62-197/FP du 5-7-62 fixant les caté-
gories et hiérarchies créées par la Loi 15-62 portant statut
général des fonctionnaires de la République Populaire du Con-
go ;

Vu le décret 65-170/FP-BE du 25-6-65 réglant
l'avancement des fonctionnaires ;

Vu le décret 64-165/FP-BE du 22-5-64 fixant le
statut commun des cadres de l'Enseignement de la République
Populaire du Congo ;

Vu l'acte n° 001/PCT/CMP du 3-4-77 structurant
le Comité Militaire du Parti et nommant le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement, Ministre du Plan ;

Vu le décret n° 77/165 du 5-4-77 portant nomina-
tion des Membres du Conseil des Ministres ;

Vu le décret 62-198/FP-PC du 5-7-62 relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres
de l'Etat ;

Vu les procès-verbaux de la commission administra-
tive paritaire d'avancement en date du 27 mai 1977 ;

H E C R E T E

Article 1er.- Sont inscrits au tableau d'avancement de l'an-
née 1977 les fonctionnaires des cadres administratifs et éco-
nomiques et des services sociaux de la catégorie A hiérarchie
(Enseignement) dont les noms suivent :

.../...

1°)- ADMINISTRATEUR PLANIFICATEUR DE L'EDUCATION

Pour le 5ème Echelon

A 2 ans

M.- BIBOUSSY André Benjamin, en service à Brazzaville

2°)- INSPECTEURS DE L'ENSEIGNEMENT PRIM IRE

Pour 3ème Echelon

A 2 ans

Mme.- GIZANIA Denise, en service à Brazzaville

A 30 mois

MM.- MOTSARA Jean Jules, en service à Brazzaville
- KIKOUNGU GAGNANOND, en service à Brazzaville

Pour le 4ème Echelon

A 2 ans

M.- BIYAUDI Jean, en service à Brazzaville

A 30 mois

MM.- ADOUA Jean-Marie, en service à Brazzaville
- SAMBA Abel, en service à Brazzaville

Pour le 5ème Echelon

A 2 ans

M.- KONDA Emmanuel, en service à la DAAF-Brazzaville
Mme.- MATINGOU née DIAMONEKA Cécile, en service à Brazzaville
MM.- NTIETIE Ferdinand, en service à Brazzaville
- SENGAL Victor, en service à Loubomo

A 30 mois

MM.- NGANGA Michel, en service à Mouyondzi
- OKONDI Michel, en service dans le Kouilou

Pour le 6ème Echelon

A 2 ans

MM.- BOUANGA DICUMAS Germain, en service à Brazzaville
- BOUKCULOU Jean Grégoire, en service à Loubomo
- MOUTOU Samuel, en service à Brazzaville
- NKOUNKOU Enoch, en service à Brazzaville
- SAMBA Théophile, en service à Mindouli
- TCHICAYE Léon, en service à Brazzaville

.../...

Pour le 7ème Echelon

A 2 ans

- MM.- BATINA Auguste, en service à Brazzaville
- ELE Louis Raymond, en service dans la Douenza
- GOMA Jean Georges, en service à Brazzaville
- MALONGA Antoine, en service à Brazzaville
- NZOBADILA Cyprien, en service dans le Pool
- MOUANZA Jon s, en service à Brazzaville

Pour le 8ème Echelon

A 2 ans

- MM.- FOUNDOU Paul, en service à Brazzaville
- YANDEA Gérard, en service à Brazzaville
- ZONIBA Bernard, en service dans la Sangha

Article 2.- Avanceront en conséquence de l'ancienneté à trois(3) ans.

1°)- CATEGORIE A

HIERARCHIE I

a) INSPECTEURS DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Pour le 3ème Echelon

- M.- ZOUANDA Georges, en service à Brazzaville

Pour le 5ème Echelon

- M.- SEMBA François Rigobert, en service à Pointe-Noire-Est

Pour le 6ème Echelon

- M.- DOUMCU Placide, en service à Brazzaville

Pour le 8ème Echelon

- Mme.- NIABIA née D'ONNE Bernadette Josephine, en service à Brazzaville

Article 3.f Le présent Décret sera enregistré et communiqué partout où
besoin sera.-

Brazzaville, le 2 SEPTEMBRE 1977

Par le Deuxième Vice-Président du
Comité Militaire du Parti, Premier
Ministre, Chef du Gouvernement, Mi-
nistre du Plan.

Le Ministre de l'Education Nationale

Commandant Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre du Travail et de la Justice,
Garde des Sceaux.

A. N D I N G .-

A. MOUÏSSOU-POUFI.-

Le Ministre des Finances

AMPLIATIONS :

- MEN...2 B/Solde.2 Int.32
- DAAF...1 B/Courrier.1 Dossiers.32
- DGT... 2 Trésor.. 1
• DF.... 1 JORPC???. 1
- CF.... 1

H. L O P E S.-